OPAL
OPH de l'Aisne

Accusé de réception en préfecture
002-423119395-20250514-BUREAU-4214-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

N° 4214

CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.

Pouvoirs : **M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

CONVENTION CHANTIER D'INSERTION 2025 – ASSOCIATION TED

Le dispositif de Chantier d'insertion occupe une place importante dans la réalité sociale et économique du territoire et présente un réel atout pour l'office.

L'association TED propose la mise en place de chantier d'insertion sur des chantiers OPAL et propose à des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, d'intégrer ce dispositif leur permettant d'acquérir les bases solides d'un retour sur le marché de l'emploi.

L'objectif d'insertion consiste à terme, à l'embauche hors CDDI de 38 salariés du chantier pour un emploi de 6 mois ou l'intégration dans une formation qualifiante ou diplômante durant la période de conventionnement. La mise en place du chantier d'insertion, via ces présents contrats, est mise en œuvre au profit de 28 salariés en CDDI, dont 3 places sont réservées aux participants du PLIE, à raison de 12 mois de présence par place.

Ces conventions définissent la mise en place de 5 chantiers sur le territoire de l'Aisne, à destination de l'OPH de l'Aisne et les travaux réalisés sur chacun :

Siège social I 1 place Jacques de Troyes - 02007 Laon Cedex I Tél : 03 23 23 62 00 I Mail : contact@opal02.com
SIRET 423 119 395 00014

www.opal02.com

OPAL
OPH de l'Aisne

- Le chantier OPH de l'Aisne, chantier mobile
- Le chantier OPH de l'Aisne, chantier mobile vert
- Le chantier OPH de l'Aisne chantier mobile 2 Aisne/Laon
- Le chantier aménagement intérieur sur Laon
- Le chantier aménagement extérieur sur Laon

Suite à l'examen des présentes et des conventions, il est proposé au Bureau

- de reconduire ces présents contrats pour l'année en cours,
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce partenariat.

Cette signature s'intègre dans un contexte et une démarche particulière, celle de la rédaction d'un marché réservé. L'évolution de l'enveloppe allouée aux chantiers d'insertion à l'OPAL commence à nécessiter une mise en règle des dispositifs de contractualisation, et ici en l'occurrence, la rédaction d'un marché réservé.

Cette nécessité est à l'étude depuis mars 2025 et sera donc mise en application à compter du 1er janvier 2026.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

Siège social I 1 place Jacques de Troyes - 02007 Laon Cedex I Tél : 03 23 23 62 00 I Mail : contact@opal02.com
SIRET 423 119 395 00014

www.opal02.com

13 rue Armand Brimbeuf 02003 LAON CEDEX
TEL : 03-23-23-04-09
contact@ted4.fr

CONVENTION

« O.P.H DE L'AISNE »

ENTRE :

L'Association Travaux Express et Dépannages
Située 13 rue Armand Brimbeuf BP 61 02003 LAON CEDEX

Représentée par Jean-Pierre THUROTTE, son Président,

ET :

O.P.H de L'Aisne
Situé 1, Place Jacques de Troyes-02000 LAON

Représentée Par Éric DOURLEN Directeur Général de L'O.P.H de L'Aisne

<u>Préambule</u> :

Dans le cadre de ses activités d'utilité publique et sociale telle que conventionnée par la DDETS de l'Aisne en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion :

L'Association TED propose :

ARTICLE 1er : OBJET :

L'objectif en termes d'insertion consiste en l'embauche hors C.D.D.I.de 38 salariés du chantier pour un emploi de plus de 6 mois dans le secteur marchand ou non marchand ou l'intégration dans une formation qualifiante ou diplômante durant la période de conventionnement.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mises en œuvre du chantier d'insertion au profit de **trente-huit salariés en contrat C.D.D.I dont 3 places sont réservées aux participants du P.L.I.E. à raison d'une durée mensuelle de 91heures sur 12 mois de présence par place.**

ARTICLE 2 : DUREE

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2025
La période prévisionnelle de l'opération est comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

ARTICLE 3 : RECRUTEMENT DES BENEFICIARES EN C.D.D.I. :

L'opérateur s'engage à recruter en C.D.D.I. des personnes proposées par Pôle Emploi notamment par le biais de la cellule de positionnement (Pôle Emploi, M.E.F.).
Les personnes recrutées devront être soit des personnes jeunes issues des ZUS et locataires si possibles de l'O.P.H. de L'Aisne.
Le recrutement sera assuré par TED

TED, l'employeur, vérifiera avant les embauches, l'éligibilité des personnes aux mesures C.D.D.I., ou aux éventuels futurs nouveaux types de contrats aidés en lieu et place des actuels contrats C.D.D.I.
Lors de l'embauche, une place importante devra être faite aux candidatures féminines et aux personnes reconnues travailleurs handicapées.
Le renouvellement du contrat C.D.D.I. se fera en concertation avec l'ensemble des membres ci-dessus précités, après étude du dossier de chaque bénéficiaire, et avec les réserves éventuelles imposées par Pôle Emploi.
Le porteur de projet s'engage à fournir au Maitre d'Ouvrage le suivi des parcours d'insertions des participants du chantier pour le 15 de chaque mois.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE ET OBLIGATION DU PORTEUR DE PROJET :

Assurance Responsabilité civile :

L'Association TED est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés du fait des bénéficiaires et ou les dommages causés aux bénéficiaires placés sous la responsabilité de TED au cours des prestations dont il a la charge, et dans le cas ou la responsabilité de l'employeur serait reconnue.
L'Association TED recrute et gère les bénéficiaires, l'encadrement et s'assure du respect des obligations de l'employeur au regard du code du travail, des règles de sécurité et de la législation en vigueur notamment pour les visites médicales, préalables à l'embauche, qui doivent impérativement valider les aptitudes pour le travail prévu.

Obligations générales de l'Employeur :

L'Association TED est tenue de respecter l'ensemble de ses obligations d'employeur défini par le Droit du Travail.

1) Aspects Techniques :

L'Association TED est tenue à la méthodologie en accompagnement et de favoriser les salariés à la sortie vers l'emploi ou la formation qualifiante.

2) Activité support :

Afin de développer les compétences et le retour à l'emploi des salariés, l'Association TED propose par la présente à l'OPH de l'Aisne, de réaliser des activités support aux parcours d'insertion sur son patrimoine.

ARTCLE 5 : FINANCEMENT ET VERSEMENT :

Le montant de la subvention conformément au budget prévisionnel joint en annexe est évalué à :

Coût global de l'action : **1 097 449 EUROS**
Part OPH AISNE : **507 400 EUROS**

70 % au démarrage de l'action : **355 180 EUROS**

Le solde sera versé au vu du bilan.

Le Porteur de projet s'engage à fournir à L'OPH de l'AISNE :

- Un planning des tâches à réaliser mensuellement
- Un bilan trimestriel des travaux réaliser (lieux, nombre d'heures effectuées par les salariés)
- De convier l'OPH De L'AISNE aux comités de pilotage et aux comités de suivi.
- De convier L'OPH De l'AISNE à L'Assemblée Générale.

ARTICLE 6 RESILIATION :

Au cas où le porteur ne remplirait pas ses obligations telles qu'elles découlent de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée avec un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Laon le 06 février 2025

Le Président de l'Association TED

Jean –Pierre THUROTTE

Le Directeur Général de l'OPH de L'Aisne

Éric DOURLEN

ANNEXE : DETAIL DES ACTIVITES SUPPORT D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour le « Chantier OPH DE L'AISNE CHANTIER MOBILE » :

Le support des travaux consiste :

- ➔ Réalisation et fabrication de dalles armées béton y compris coffrage,
- ➔ Fabrication et pose de palissade en bois,
- ➔ Pose de clôtures Métalliques en panneaux rigides avec portillons,
- ➔ Fabrication et pose de cabanons bois,
- ➔ Travaux de maçonnerie divers (Muret d'inauguration, Enduit monocouche, enduit ciment),
- ➔ Réalisation, d'escalier en béton armé, de murs en parpaings,
- ➔ Fondations et coffrage,
- ➔ Réalisation de terrasses en bois composite avec ossature,
- ➔ Débroussaillage, taille de haies Maisons et terrains MMA,
- ➔ Intervention d'urgence suivant la demande,

Pour le « Chantier OPH DE L'AISNE CHANTIER MOBILE VERT :

Le support des travaux consiste :

- ➔ Réalisation et fabrication de dalles armées béton y compris coffrage,
- ➔ Pose de clôtures Métalliques en panneaux rigides avec portillons,
- ➔ Fabrication et pose de cabanons bois,
- ➔ Réalisation de plantations,
- ➔ Fabrication et pose local bois (rangement outillages) pour jardin privatif.
- ➔ Pose portes provisoire, accès logement avant travaux
- ➔ Délimitation zone de construction avant travaux par rondins bois

Pour le « Chantier OPH DE L'AISNE CHANTIER MOBILE » 2 AISNE/LAON :

Le support des travaux consiste :

- ➔ Rénovation murs en briques,
- ➔ Murets de soutènement,
- ➔ Réalisation d'escaliers en béton armé compris coffrage,
- ➔ Rénovation caves (Peinture, dalles bêton, pose mignonette)
- ➔ Réalisation et fabrication de dalles armées béton y compris coffrage,
- ➔ Pose de clôtures Métalliques en panneaux rigides avec portillons,
- ➔ Fabrication et pose de cabanons bois,
- ➔ Réalisation de plantations,
- ➔ Dégradations et jointoiement (joint lisses ou brossés) à la Chaux blanche
- ➔ Travaux de petite maçonnerie courante.
- ➔ Grosse maçonnerie murs en pierres avec fondations et drainage

Pour Le chantier « Aménagement intérieur et extérieur sur le patrimoine de l'O.P.H. de L'AISNE à LAON » :

Le support des travaux consiste :

➔La peinture de sols, de murs,
➔La pose de carrelage au sol
➔ La pose de faïence aux murs.
➔Travaux de maçonnerie,
➔Pose de carrelage, faïence,
➔Fabrication et pose de cache conteneurs,
➔Et tous travaux d'aménagement et de maçonnerie selon les besoins dictés par l'O.P.H. de de l'Aisne.
➔ Parement mural « plaquettes »
➔Petits murets de soutènement
➔Dallage béton (terrasse)
➔ Pose caniveaux grilles avec raccordement PVC, pose de regard sur réseau EP (Eaux Pluviales)
➔ Pose boites à lettres sur socles ou massifs